



VAL-D'OISE

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT FACE sise 25, RUE DE PARIS**

Le Maire de la commune du Mesnil-Aubry,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R110.1, R110.2, R411.5, R411.8, R411.18, R411.25 à R411.28,

Vu les travaux de remise à niveau d'un tampon sous voirie 25, rue de Paris, effectués par la société **MEDINGER & FILS S.A** représenté par Monsieur Filipe **MARQUES** 5, rue d'Amsterdam 60110 AMBLAINVILLE.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions propres à assurer la sécurité publique et la circulation.

ARRÊTÉ

Article 1 : La circulation sera règlementée face sise 25, rue de Paris, du lundi 27 mai au vendredi 31 mai 2024.

Article 2 : Le stationnement sera interdit face sise 25, rue de Paris, du lundi 27 mai au vendredi 31 mai 2024 pendant la durée des travaux.

Article 3 : La société **MEDINGER & FILS S.A** se chargera de poser les panneaux routiers réglementaires.

Article 4 : Monsieur le Chef de la Gendarmerie d'Ecouen, Madame le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mesnil-Aubry, le 23 mai 2024,

Le Maire,



Martine BIDEL